

L'an deux mil seize, le jeudi trois novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

Etaient présents : Gérard TREMOULET : Maire ; Didier VOYE, Élisabeth LAURENÇOT, Dominique JANIN : Adjoints ; Jean-Michel BRIÉ, Christophe CHAGNEUX, Françoise CLERC, Nicole DARMIGNY, Gérard GACHET, Magali LEGOUHY-FABRE, Laëtitia POTIER et Sylvie THIBERT.

Absents excusés : Gérard BOURDIER pouvoir à Gérard TREMOULET,
Laëtitia DE CARVALHO
Rémi RUINET

Convocation adressée le : 28 octobre 2016

Secrétaire de séance : Sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne Jean-Michel BRIÉ, comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande d'approuver le Conseil Municipal du 13 septembre 2016, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce compte-rendu.

45/2016 : SICECO adhésion groupement achat d'énergies : nouveau périmètre changement d'appellation

DÉLIBÉRATION DE L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE EN VUE DE L'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ÉNERGIES SUR LE PERIMETRE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE EN TANT QUE MEMBRE

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté coordonné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre ci-jointe en annexe,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents

L'acte constitutif a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre. Il est chargé à ce titre de procéder, dans le respect des règles prévues par l'ordonnance n° 2015-899 et le décret n° 2016-360, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants en vue de la satisfaction des besoins des membres dans les domaines visés à l'article 2 de l'acte constitutif. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les marchés ou accords-cadres qu'il passe, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de la bonne exécution des marchés. En matière d'accord-cadre, le coordonnateur est chargé de conclure les marchés passés sur le fondement de l'accord-cadre, chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de sa bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Intercommunal d'Énergies, d'Équipement et d'Environnement de la Nièvre, coordonnateur du groupement

La liste des contrats concernés par ce groupement de commande est annexée à la présente délibération. Considérant ce qui précède et après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- d'accepter les termes de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexé à la présente délibération,
- d'autoriser l'adhésion d' AISEREY au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- de délibérer en faveur de l'acte constitutif du groupement,
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune d' AISEREY et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

- De s'acquitter de la participation financière prévue par l'acte constitutif
- De donner mandat au Syndicat Intercommunal d'Energie, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre pour collecter les données relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès du gestionnaire de réseau.

46/2016 : SICECO adhésion au service « certificat d'économies d'énergie »

Convention entre la commune et le SICECO Service «Certificats d'Economie d'Energie»

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le SICECO a, dans sa dernière modification statutaire entérinée par arrêté préfectoral du 29 avril 2016, élargi le champ de ses activités en dotant le Syndicat de nouvelles compétences et de services complémentaires.

Ces derniers permettent à la commune de confier au Syndicat une mission ponctuelle ou portant sur une partie de son patrimoine. Ils sont mis en œuvre par convention, signée entre le SICECO et la commune, qui règle les modalités techniques et financières.

Monsieur le Maire indique que la Commune a bénéficié jusqu'à maintenant de l'accompagnement du SICECO dans la gestion et la valorisation de ses CEE et qu'elle souhaite continuer à en bénéficier. Cette activité s'inscrit désormais, suite aux nouveaux Statuts, dans le cadre du service «Certificats d'Economies d'Energie», mentionné à l'article 7.4 des Statuts. Il est donc nécessaire de signer la Convention proposée par le SICECO.

En conséquence, après en avoir délibéré

Vu les statuts du SICECO,
Vu le rapport qui lui a été présenté,

Après avoir entendu l'exposé des motifs, le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la Convention jointe à la délibération et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

47/2016 : Travaux de voirie 2017 : demandes de subventions

Dans le cadre du programme de réfection annuelle des voiries 2017, le maire propose d'effectuer les travaux de voirie : rue Marcel Bouchard, rue des Sirènes (en partie), rue Bossuet et entrée parking mairie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- approuve le projet de réalisation de travaux routiers sur le domaine public concernant :
 - Rue Marcel Bouchard
 - Rue des Sirènes (sur une partie allant de l'intersection RD116 à l'entrée du parking de la salle polyvalente)
 - Rue Bossuet
 - Entrée parking place de la mairie
 pour un montant total de 71 229.60 € HT,
- sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du Programme de Soutien à la Voirie communale (PSV)
- et/ou de la répartition du produit des amendes de police
- précise que les dépenses seront inscrites à la section investissement du budget de la commune,
- certifie que les travaux portent sur des voies communales (délibération N°32-2012 longueur voie publique)
- s'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

Un point sur les travaux prévus dans le budget 2016 rue de l'Oucherotte est réalisé. Monsieur le maire se déplacera prochainement au conseil départemental afin d'expliquer la situation sur ce dossier.

48/2016 : Recensement de la population 2017 : recrutement 2 agents recenseurs

Afin de réaliser l'enquête du recensement de la population, du 19 janvier au 18 février 2017, M. le Maire explique qu'il a désigné un coordonnateur communal, responsable de cette opération, en la personne de

Mme Elisabeth LAURENÇOT adjointe et d'un coordonnateur suppléant, en la personne de Mme Catherine RONDOT, agent communal.

Cet agent coordonnateur communal sera le référent entre l'INSEE et la commune. Il sera également chargé de l'instruction, de l'encadrement et du suivi administratif des agents recenseurs.

- Au vu du nombre de foyers à visiter, d'environ 520 logements, deux agents recenseurs seront recrutés. Le maire sollicite le conseil municipal pour lui faire part d'éventuelles candidatures, pour ces 2 postes. Les 2 agents recenseurs devront obligatoirement suivre une période de formation et assurer la collecte du recensement, durant la période t du 19 janvier au 18 février 2017.

- Pour indemniser le personnel chargé de ce recensement, l'Etat nous versera une somme forfaitaire, de 2553 €, au titre d'une aide financière, pour la mise en place du recensement.

L'indemnité des coordonnateurs et la rémunération des agents recenseurs s'établiront comme suit :

- Le coordonnateur : remboursement des frais de mission
- L'adjoint coordonnateur : rémunération des heures supplémentaires
- Pour les 2 agents recenseurs : environ 1000 euros nets.

Une campagne de communication locale, pour la population nous est parvenue de l'INSEE. Elle est visible sur les panneaux d'affichage de la mairie et sur le site internet. Le Maire informe dès à présent les administrés qu'un agent recenseur se présentera à leur domicile, pour recueillir diverses données sur les personnes et sur le logement, aux fins de statistiques. Il demande aux habitants de leur réserver le meilleur accueil, sachant que l'anonymat et la confidentialité de chacun seront préservés dans la rédaction des questionnaires. Lors du recensement 2017, les réponses par internet seront particulièrement encouragées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour le recrutement de 2 agents recenseurs et pour leur rémunération.

49/2016 : Bail étang à société de pêche de l'Oucherotte

Le maire informe le conseil municipal que le bail de la gravière, située route d'Izeure principalement cadastrée initialement sur les parcelles D 269 à 280 est arrivé à échéance le 31 octobre 2016. Auparavant, cette sablière était louée à M. Patrick ROUSSIOT.

Une demande d'attribution du bail de la sablière est parvenue en mairie, émanant de la société de pêche de l'Oucherotte. Le président M. Noël JOANNIEZ demande cette location pour d'une part créer une réserve de pêche et d'autre part favoriser des activités récréatives, pour les jeunes. Dans le cadre « pêche et nature » des cours de découverte de la faune aquatique seront proposés aux jeunes.

Le maire propose de conclure un bail, avec l'association de la « société de pêche de l'Oucherotte » pour une durée de 9 ans, à compter du 1^{er} novembre 2016, avec un loyer annuel non révisable, de 150 €. Le montant du loyer sera revu au renouvellement du bail.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ce bail, selon les conditions précitées.

50/2016 : Acquisition d'une remorque pour le service technique

M. le maire explique que le service technique de la commune emprunte de manière occasionnelle et à titre gratuit une remorque à un particulier. Devant un réel besoin et lors de la dernière visite de contrôle du tracteur VALTRA chez la SARL WALTER, Monsieur Didier VOYE et Monsieur Félicien KUSS ont identifié une remorque d'occasion en bon état et remise aux normes, pouvant répondre aux besoins de la commune (retrait des déchets suite aux travaux d'élagage, transport des sédiments pour l'entretien de la rivière, transport de sable pour la commune, transport de matériaux encombrants...)

L'achat de cette remorque s'élève à 8 400 € ttc.

Cette acquisition permettrait également de mieux considérer les questions telles que la prise en charge des assurances, de l'entretien du matériel et de mise à disposition du matériel privé pour la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'acquisition de la remorque pour le service technique de la commune.

51/2016 : Décisions modificatives budgétaires

N° 02-2016 acquisition matériel roulant :

Monsieur Didier VOYE explique que l'acquisition d'une remorque est une opportunité qui n'a pas pu être prise en compte au moment de l'élaboration du budget, il est nécessaire de procéder à la modification

budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement	
Compte 21571 Matériels Roulants :	+ 10 000,00 €
Dépenses d'investissement	
Compte 2031 Frais d'Etudes :	- 10 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire N° 02 de l'année 2016, concernant l'acquisition d'une remorque pour le service technique communal.

N° 03-2016 pour travaux de voirie 2016 :

Monsieur Didier VOYE explique que les évolutions des devis pour les travaux de voirie 2016, n'ont pas pu être prises en compte au moment de l'élaboration du budget, il est nécessaire de procéder à la modification budgétaire suivante :

Dépenses d'investissement	
Compte 2151 : Réseaux de voirie :	+ 20 000,00 €
Dépenses d'investissement	
Compte 2031 Frais d'Etudes :	- 20 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative budgétaire N° 03/2016, concernant les évolutions des devis pour les travaux de voirie 2016.

52/2016 : Régime indemnitaire des agents communaux

Le maire informe le conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Côte-d'Or (CDG21) fait part que depuis le 01 janvier 2016, que pour certains cadres d'emplois territoriaux, il n'est plus possible de mettre en place ou de modifier par voie de délibération, l'indemnité d'Administration et de Technicité (IAT), l'indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS).

Un nouveau régime indemnitaire de référence est créé à compter du 1^{er} janvier 2016, pour ces cadres d'emploi, il s'agit du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et l'Engagement Professionnel (RIFSEEP).

A titre d'information, ce nouveau régime sera mis en place d'ici fin d'année 2016, avec l'accompagnement du CDG 21.

Pour faire suite à un questionnement, sur le versement des indemnités du type IFTS ou autre, à un agent durant une congé de longue maladie ou en congé de longue durée, la loi interdit le versement du régime indemnitaire dans son intégralité. Un agent a bénéficié à tort du versement d'un régime indemnitaire, en conséquence la régularisation de ce trop perçu sera examinée à son retour de congé maladie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision de régularisation du trop-perçu, au retour de l'intéressée.

53/2016 : Jumelages italien et allemand

M. le Maire fait un constat sur les rencontres, dans le cadre des jumelages officiels.

Depuis de nombreuses années, la commune d'Aiserey a signé deux chartes pour officialiser des jumelages. D'abord en 1967 avec le village allemand de GAU-BICKELHEIM, puis en 1994, avec le village italien de MOSCAZZANO.

Aujourd'hui force est de constater que ces échanges ne trouvent plus l'engouement d'antan. Nos habitants comme ceux des villages jumelés se sentent de moins en moins concernés par cet héritage légué par nos aînés de l'époque. Comme eux, nous rencontrons des difficultés pour trouver des familles d'accueil. Il est vrai que les mentalités ont évolué. Le monde et la société ont changé, c'est une évidence. Ce manque d'intérêt peut s'expliquer par la baisse significative du pouvoir d'achat, le vieillissement de nos premiers aînés qui ne sont plus malheureusement, en mesure de recevoir. Quant à notre jeunesse, elle ne semble pas attirée par ce mode de partenariat culturel. C'est pourtant nos jeunes qui devraient incarner le renouveau de nos jumelages. Cette baisse de fréquentation n'est pas propre à notre commune, elle affecte aussi les autres villages. En ce qui concerne nos amis allemands, seulement 13 personnes ont répondu, en 2015, à notre invitation et pourtant nous avons eu du mal à trouver des familles susceptibles de les recevoir. Lors de notre visite en Italie en 2016, c'est leur conseil municipal qui n'a pas eu la volonté d'organiser et de financer notre séjour.

Compte tenu de ces éléments, le maire propose aux membres du conseil municipal de suspendre les deux jumelages, jusqu'en 2020. Charge à la nouvelle mandature d'examiner à nouveau la possibilité de

renouer ou non avec la tradition des jumelages. Malgré ces difficultés, subsiste la possibilité d'organiser différemment ces rencontres, dans un cadre associatif. La commune est consciente du coût engendré chaque année, par les réceptions ou les déplacements et de la tâche qui consiste à fédérer de nouveaux participants, dans le cadre des jumelages et de la mise en œuvre qui demeure compliquée. La commune, sur décision du conseil municipal, pourrait venir en aide, pour de nouveaux projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce pour le report de cette décision vis à vis des échanges officiels, dans le cadre des jumelages allemand et italien. Une réunion conjointe entre le Comité de jumelage et le conseil municipal sera organisée, et c'est à l'issue de celle-ci que le dit conseil devra statuer sur le devenir du jumelage.

Questions diverses :

Rapports annuels 2015 : SIEPA RACLE eau potable et assainissement : consultables en mairie.

Rapport d'analyse des besoins sociaux des communes de la communauté de communes de la plaine dijonnaise, établi par le bureau d'études COMPAS : consultable en mairie.

Cérémonie du 11 Novembre : 11h30 au monument aux morts.

Réunion publique sur le dispositif de participation citoyenne (anciennement Voisins Vigilants) le 22 novembre salle du Jura.

Mise en route des illuminations de Noël le jeudi 08 décembre, place de la mairie à partir de 17h00.

Après-midi des enfants de la commune le samedi 10 décembre 2016, salle polyvalente à partir de 15h00.

Après-midi des aînés le samedi 17 décembre 2016, salle polyvalente à partir de 15h00.

Un point sur les travaux est réalisé par M. JANIN.

Sylvie THIBERT fait le point sur l'avancée de l'organisation de la fête Country du 03 Juin 2017 par l'association Pleine Forme.

Fin de séance : 20h45

Prochain conseil municipal prévu le : Mardi 20 décembre 2016

PROCES VERBAL DE CLOTURE

DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Numéros	Intitulé
45/2016	SICECO adhésion groupement achat d'énergies : nouveau périmètre changement d'appellation
46/2016	SICECO adhésion au service « certificat d'économies d'énergie »
47/2016	Travaux de voirie 2017 : demandes de subventions
48/2016	Recensement de la population 2017 : recrutement et rémunération 2 agents recenseurs
49/2016	Bail étang à société de pêche de l'Oucherotte
50/2016	Acquisition d'une remorque pour le service technique
51/2016	Décisions modificatives budgétaires
	N° 02-2016 acquisition matériel roulant
	N° 03-2016 pour travaux de voirie 2016
52/2016	Régime indemnitaire des agents communaux
53/2016	Jumelages italien et allemand

CONSEIL MUNICIPAL

NOM Prénom	FONCTION	Absent-absent excusé-pouvoir	SIGNATURE
Gérard TREMOULET	Maire		
Didier VOYE	1 ^{er} Adjoint au maire		
Elisabeth LAURENÇOT	2 ^{ème} Adjoint au maire		
Dominique JANIN	3 ^{ème} Adjoint au maire		
Gérard BOURDIER	Conseiller municipal	Pouvoir à Gérard TREMOULET	
Jean-Michel BRIÉ	Conseiller municipal		
Christophe CHAGNEUX	Conseiller municipal		
Françoise CLERC	Conseillère municipale		
Nicole DARMIGNY	Conseillère municipale		
Laëtitia DE CARVALHO	Conseillère municipale		
Gérard GACHET	Conseiller municipal		
Magali LEGOUHY-FABRE	Conseillère municipale		
Laëtitia POTIER	Conseillère municipale		
Rémi RUINET	Conseiller municipal		
Sylvie THIBERT	Conseillère municipale		